## **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

DÉPARTEMENT DU GERS

## **DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL**

## ARMAGNAC TÉNARÈZE

Séance du 05 10 2020

Nombre de membres		
Afférent s au Comité Syndica I	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
66	66	55

L'an deux mille vingt et le cinq octobre à vingt-et-une heures, le Comité Syndical Armagnac Ténarèze, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en son siège Z.I."Lauron" - Route de Nogaro - B.P. 52 32800 EAUZE, sous la présidence de Monsieur Nicolas Meliet, Président.

Délibération approuvant et autorisant Monsieur le Président à régler les

#### Objet de la délibération :

## Date de la convocation

29 septembre 20

#### Date d'affichage

29 septembre 20

## Numéro de délibération 2020 0026

# frais d'honoraires des géomètres

#### Présents:

M. SCARAVETTI Henri, Mme NEGRINI Régine, M. LAFFORGUE Mathieu, M. TIMOTHE Frédéric, M. CARRE Michel, M. GOURGUES Gerard, MME PENA Roselyne, M. LABARBE Lucien, M. SAINT MARTIN Joel, M. BEYRIES Philippe, M. PHILIP Alain, Mme LABORDE NOYER Martine, M. DONA Edouard, Mme LABORDE Marie Clémence, M. JAUMAIN Jérôme, M. CAZES Jérôme, M. ROBERT François, M. GABAS Michel, Mme ARSLANIAN Geneviève, Mme MONGIS Nadine, M. QUINTILLA Christophe, M. ESPIAU Joel, M. LABURTHE Michel, M. RENARD Jean Pierre, M. JORIEUX Michel, MME COLLADELO Marie Claire, M. FALTRAUER Franck, M. BELLOT Daniel, M. ALBINET David, M. Axmann Roland, Mme TOURNIER Elisabeth, M. BEGUE Christophe, M. TOURNE Jean Pierre, Mme TUMELERO Hélène, M. BOUE Guy, M. LUSSAGNET Wilfried, M. ELLENA Aimé, M. MELIET Nicolas, Mme GAUCHE Loretta, M. MAO Jean Pierre, M. MINIAYLO Pierre, M. BENJADDI Miloud, M. FERNANDEZ Xavier, M. BEZERRA Gérard, Mme MONDIN SEAILLES Christine, Mme DESPAX Nelly, M. LANSMANT Sébastien, Mme LANEQUE Valérie, M. FASOLO Robert, M. MONTARET Jérôme, Mme LACAVE Delphine, DURAND Georges Manuel, M. GIACOMAZZI Stéphane, Mme CHIVA Amandine.

Acte rendu exécutoire après transmission

à la Sous-préfecture de CONDOM

#### Le 08 10 2020

et publication ou notification

### Du 08 10 2020

Le Président,



Excusés ayant donnés procuration :

Mme BRIANE Huguette ayant donné procuration à M. TOUYAROU Bruno Mme PETITJEAN Marion\_ayant donné procuration Mme ARSLANIAN Geneviève

#### Absents:

M. MEYROUS Jérôme, Mme DHAINAUT Régine

La séance étant ouverte, Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que les projets de construction du Syndicat que cela concerne l'eau ou l'assainissement peuvent nécessiter le recours à un cabinet de géomètre pour réaliser les bornages de parcelles à acquérir ou mises à disposition et établir les documents d'arpentage.

Le président, propose à l'assemblée, conformément aux articles L5211-10 et L2122-22 11 du code Général des collectivités territoriales

- De l'autoriser pour toute la durée de son mandat, à fixer les rémunérations et à régler les frais d'honoraires des géomètres
- De l'autoriser à signer le cas échéant les pièces afférentes au règlement desdits honoraires.

Le président rendra compte à chacune des réunions du comité syndical des décisions prises en vertu de présente délégation de pouvoir (cf art. L5211-10 du CGCT)

Le Comité Syndical, ouï l'exposé du Président, après en avoir délibéré,

DÉCIDE, à l'unanimité,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 032-253200240-20201005-2020-0026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/10/2020

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

- De l'autoriser, pour toute la durée de son mandat à fixer les rémunérations et à régler les frais d'honoraires des géomètres
- > De l'autoriser à signer les pièces afférentes au règlement desdits honoraires.

Ainsi fait et délibéré en séance publique aux jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme,

Fait à EAUZE, le 07 OCTOBRE 2020

Le Président,

